

## Toute l'offre vélo de Cœur de Savoie pour ce printemps

La Communauté de communes Cœur de Savoie agit en faveur du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Forte d'une politique cyclable volontariste couplée à une dynamique cyclable continuellement grandissante, Cœur de Savoie booste son offre de mobilités actives à partir du 1er avril 2025.

### Service de location de vélos

Depuis 2018, les habitants majeurs du territoire peuvent tester la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) via le service public de location de vélos « Vélostation Cœur de Savoie », situé place Albert Serraz à Montmélián. Retrouvez ci-dessous les nouveautés de ce printemps, en vigueur depuis le 1er avril 2025.

- **Des jours et horaires d'ouverture élargis**

La Vélostation Cœur de Savoie élargit ses horaires d'ouverture « été » d'avril à octobre. Il est ainsi possible de venir louer un vélo les mercredis de 10h à 13h et de 14h à 19h, les vendredis de 16h à 19h, les samedis de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Afin de s'adapter à la saisonnalité et d'assurer la continuité des locations en « basse saison », la Vélostation Cœur de Savoie restera ouverte les mêmes jours avec des horaires réduits de novembre à mars.

- **Des durées de location variées**

Il est dorénavant possible de réserver un vélo à assistance électrique pour une durée variable d'un jour à trois mois. Les différentes durées de location proposées dans la grille tarifaire permettent ainsi de tester, selon les besoins de chacun, une autre mobilité pour son quotidien.

- **Une tarification adaptée**

Les tarifs sont dorénavant identiques toute l'année et la location est ouverte à toute personne majeure quel que soit son lieu de résidence (à l'exception des bénéficiaires du « tarif solidaire »).

Par ailleurs, une nouvelle gamme « tarif réduit » est proposée. Celle-ci est destinée à toutes personnes âgées de moins de 26 ans ou dont le Quotient Familial (QF) est inférieur ou égal à 850. Un justificatif sera nécessaire pour bénéficier de la réduction, qui représente environ 30% de remise sur le plein tarif.

- **Un parc de vélos agrandi**

20 vélos à assistance électrique – modèle Charlie d'Arcade Cycles – flambants neufs et facilement identifiables par leur mono couleur violet clair, ont été ajoutés au parc existant de vélos de location. Au-delà du confort qu'il procure sur tous types de routes, il s'agit d'un vélo parfaitement adapté à la mobilité du quotidien sur le territoire, avec un moteur répondant pleinement au besoin d'assistance sur les reliefs.

- **Bientôt la réservation en ligne**

La Vélostation Cœur de Savoie inaugurera son futur site internet de réservation en ligne courant mai. Un espace digital usager permettra notamment aux bénéficiaires de consulter leur historique de location ou encore de télécharger leur facture pour une prise en charge par l'employeur.

- **Mai à vélo**

Deux matinées gratuites grand public seront proposées à l'occasion de l'événement national « Mai à vélo ». Rendez-vous le 7 mai 2025 devant la médiathèque Victor Hugo à Montmélian de 9h à 12h et le 21 mai 2025 toute la matinée au marché hebdomadaire de Valgelon-La Rochette.

Chacun pourra venir avec son propre vélo pour bénéficier d'un contrôle technique gratuit. Il sera également possible de se familiariser avec le VAE, en l'essayant gratuitement aux alentours le temps de quelques instants. Ces animations se poursuivront à l'identique : pour Montmélian les 4 juin, 3 septembre et 1er octobre 2025 et pour Valgelon-La Rochette les 18 juin et 17 septembre 2025.

## Aides à l'achat de vélos à assistance électrique

Depuis 2020, Cœur de Savoie propose pour les particuliers du territoire un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et depuis 2023 de vélocargos à assistance électrique (VCAE).

Ces subventions sont renforcées depuis le 1er avril 2025 avec une nouvelle grille d'aides financières. Pour plus d'informations, le dossier de demande est directement téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes.

Actuellement, les communes de Montmélian, Porte-de-Savoie et Sainte-Hélène-du-Lac apportent une aide supplémentaire à leurs habitants. La Communauté de communes reste le guichet unique pour les habitants concernés.

## Stationnements pour les vélos

L'installation de stationnements pour les vélos représente le deuxième besoin exprimé par les habitants lors de la concertation des habitants intervenue dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable. Aussi, la Communauté de communes accompagne le déploiement de la pratique du vélo en Cœur de Savoie par deux offres.

- **La mise à disposition d'arceaux auprès des communes**

En 2022, 140 arceaux ont été installés sur le territoire pour favoriser les modes actifs. Depuis début avril 2025, la Communauté de communes réinjecte 100 arceaux supplémentaires. Cette distribution est destinée aux communes du territoire qui en font la demande. Les arceaux seront installés par les communes elles-mêmes, devant les établissements recevant du public, les infrastructures de loisirs, de santé, etc.

- **Un tarif attractif pour la location d'un emplacement dans une consigne**

Les consignes à vélo permettent aux habitants de Cœur de Savoie de stationner leurs vélos de manière sécurisée à proximité immédiate d'une gare ou d'une aire de covoiturage. Ces emplacements facilitent ainsi l'intermodalité entre les modes de déplacement (vélo + train ou vélo + covoiturage).

Une tarification attractive a été mise en place en 2023 et est restée identique depuis. Il est possible de louer un emplacement avec ou sans prise électrique, au trimestre ou à l'année, dans l'une des deux consignes de la Communauté de communes situées à la gare de Saint Pierre d'Albigny et au parking de covoiturage de La Chavanne.

Plus d'infos : [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)

